

Communiqué de presse

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

Amoéba renforce sa visibilité financière pour accompagner son déploiement industriel et commercial

- **Augmentation de capital par voie de placement privé auprès de catégories de personnes via la constitution accélérée d'un livre d'ordres (Accelerated Book Building) ;**
 - Engagement de souscription pour un total de 4,0 M€ de la part de Vatel Capital, qui démontre ainsi sa confiance dans la trajectoire d'Amoéba ;
 - Prix de souscription par action : 0,75 €, correspondant à une décote de près de 20% par rapport à la moyenne des cours de l'action de la Société pondérée par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse jusqu'au 25 mars 2026 inclus, s'établissant à 0,9365 € ;
 - Clôture de l'Offre : le 26 mars 2026 avant l'ouverture des marchés, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation ;
 - Éligibilité de l'offre aux dispositifs 150-0 B ter du CGI et aux FIP.
- **Accord de refinancement avec Nice & Green permettant de reporter à 2029 la maturité de la dette obligataire et de disposer d'une flexibilité financière accrue.**

Chassieu (France), le 25 mars 2026 – 17h50 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, **annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital** par l'émission d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs relevant des catégories de personnes définies par la onzième (11^{ème}) résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2025, et à la décision du Conseil d'administration du 25 mars 2026 (l' « **Opération** »). Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext Growth auprès d'Euronext Paris. **La Société annonce dans le même temps un accord de refinancement de sa dette obligataire auprès de Nice & Green, lui permettant de renforcer sa flexibilité financière.**

Dans un contexte de marché incertain et volatil en raison des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, **Amoéba a souhaité sécuriser un financement significatif, dans une fenêtre de marché contrainte,**

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

exécutable rapidement et aligné avec ses besoins opérationnels. Les engagements de souscription reçus de Vatel Capital, société de gestion française indépendante de référence dans l’accompagnement des small et mid caps, à hauteur de 4,0 M€, ont constitué un élément déterminant dans la décision de lancer l’Opération. Cette dernière intervient alors qu’Amoéba est portée par une dynamique très favorable, en particulier avec la première commande de son partenaire Koppert reçue début mars, qui marque une nouvelle phase de l’histoire d’Amoéba¹.

Les fonds levés permettront ainsi à Amoéba **d’accélérer la montée en puissance industrielle amorcée à travers des contrats avec des prestataires externes CDMO**, de poursuivre l’accompagnement sur le plan marketing et commercial des développements engagés par les partenaires de distribution et de soutenir la stratégie de développement dans le domaine des cosmétiques.

Benoît VILLERS, Président du Conseil d’administration d’Amoéba, déclare : « *Cette opération permet à Amoéba de renforcer ses moyens financiers à un moment clé alors que la Société entre officiellement dans la phase de commercialisation de sa solution de biocontrôle, avec le soutien de ses différents partenaires. Nous sommes heureux qu’Amoéba ait en particulier retenu toute l’attention d’une société de gestion renommée comme Vatel Capital, ce qui constitue un signal de confiance fort dans notre trajectoire. Dans un environnement de marché particulièrement incertain, il était de notre responsabilité de saisir cette opportunité de lever des fonds. Nous avons fait le choix de l’ABB qui est l’instrument financier le plus réactif et le plus adapté dans les circonstances actuelles, mais nous regrettons la disparition du seul dispositif qui permettait d’ouvrir ce type d’opération aux investisseurs particuliers. Amoéba s’appuie sur des fondamentaux réglementaires, industriels, financiers et commerciaux solides afin de maximiser la création de valeur pour l’ensemble de ses partenaires et actionnaires.* »

Un accord de refinancement pour reporter les échéances financières

Amoéba a également négocié et autorisé la conclusion d’un **accord de refinancement de sa dette avec son actionnaire de référence Nice & Green**, qui lui permettra de **disposer d’une plus grande visibilité et de reporter à 2029 le remboursement de l’essentiel de sa dette obligataire**.

Pour mémoire, Nice & Green et Amoéba avaient conclu en février 2023 un contrat d’émission et de souscription d’obligations simples permettant à Amoéba d’avoir recours à une source de financement non dilutive. Dans ce cadre, Amoéba détient une dette à l’égard de Nice & Green d’environ 12,0 M€ à fin mars 2026, avec de premières échéances de remboursement initialement prévues au mois d’août 2026.

Afin de permettre à Amoéba de consacrer ses ressources financières à la phase de commercialisation qui s’ouvre, les deux parties ont convenu de **refinancer cette dette** via un nouveau contrat, qui annulera et remplacera les accords précédemment signés. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

¹ [Voir le communiqué de presse du 11 mars 2026.](#)

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des États-Unis d’Amérique, du Canada, de l’Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

- Un contrat unique, qui remplace le contrat initial de février 2023 et ses différents avenants ;
- Un nouveau prêt obligataire sous forme d'obligations simples, à échéance septembre 2029, d'un montant de 12,0 M€ ;
- Un taux d'intérêt revu à la baisse de 200 points de base ;
- Un remboursement du montant nominal des obligations simples in fine, en septembre 2029, et un paiement des intérêts tous les 6 mois, à partir de septembre 2026.
- La possibilité pour le prêteur de convertir sa créance obligataire en actions à l'occasion de toute augmentation de capital de l'émetteur (à hauteur d'un montant maximum de 35% de l'émission) ;
- Le maintien des garanties de remboursement de l'ancien contrat (nantissement des droits de propriété intellectuelle et possibilité de convertir la créance obligataire en bons de souscription d'actions dans l'hypothèse d'un cas de défaut).

N'ayant plus d'échéance de remboursement du nominal avant 2029, **Amoéba dispose désormais d'une liberté opérationnelle accrue pour se concentrer sur sa trajectoire de croissance.**

En associant le produit net de l'augmentation de capital, les liquidités dont dispose actuellement la Société, le nouvel échéancier de remboursement de la dette à l'égard de Nice & Green ainsi que le soutien financier de ce dernier, Amoéba estime pouvoir assurer son développement et faire face à ses engagements financiers au moins jusqu'au 31 décembre 2026.

Jean-François DOUCET, Directeur général d'Amoéba, déclare : « *Cette levée de fonds va nous permettre d'aborder sereinement le début de la commercialisation de notre solution de biocontrôle, notamment en accompagnant la montée en puissance industrielle avec nos partenaires CDMO et en amplifiant nos actions commerciales aux côtés de nos partenaires de distribution. L'accord de refinancement avec notre actionnaire de référence accroît également notre marge de manœuvre financière et notre visibilité. Nous avons désormais toutes les cartes en main pour réussir la phase de commercialisation qui s'ouvre et répondre aux attentes des professionnels.* »

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société autorisée à exploiter industriellement l'amibe *Willaertia* pour des applications en biocontrôle et en cosmétique. À la connaissance de la Société, elle est également la seule entreprise capable d'en assurer la production à l'échelle industrielle dans des volumes compatibles avec des applications commerciales, afin de proposer une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui.

Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux États-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux USA et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. L'homologation du produit a été

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

obtenue en 2025 pour les Etats-Unis et elle est attendue en 2026 en France puis dans d'autres pays européens ciblés.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com

Contacts :

Amoéba	ACTUS finance & communication	Droit Devant
<i>Directeur Général</i> Jean-François DOUCET ☎ 04 26 69 16 00 ✉ jf.doucet@amoeba-nature.com	<i>Relations investisseurs</i> Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME ☎ 01 53 67 36 79 ✉ amoeba@actus.fr	<i>Relations presse métier et grand public</i> Laëtitia PINTO ☎ 07 64 83 39 85 ✉ pinto@droitdevant.fr

Modalités de l'Opération

L'Opération s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres (*Accelerated Book Building*), à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. La construction accélérée du livre d'ordres débutera immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 26 mars 2026, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. La Société annoncera le résultat de l'Opération dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse. En vertu de la onzième (11^{ème}) résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 juin 2025, le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20,00%.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0011051598 - ALMIB.

À la date du présent communiqué, la Société a connaissance de l'intention d'investisseurs de souscrire à hauteur de 4,0 millions d'euros.

Le Placement Privé n'est pas soumis à un prospectus nécessitant l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (<https://amoeba-nature.com/investisseur/>).

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

Les principaux risques propres au Placement Privé sont les suivants :

- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles
- En raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient varier significativement
- Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation du Placement Privé et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société
- Au regard des utilisations des produits de l'émission prévus dans le cadre du présent Placement Privé, la Société dispose d'une marge de manœuvre quant à l'utilisation des fonds levés et pourrait les utiliser d'une manière à laquelle les actionnaires pourraient ne pas adhérer ou qui n'augmenterait pas à court terme la valeur de leur investissement
- La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices
- En cas de nouvel appel au marché par la Société, postérieurement à la réalisation de l'augmentation de capital, il en résulterait une dilution complémentaire pour les investisseurs.

Partenaires de l'opération



Conseil de l'Opération

Chef de file et Teneur de livre
CMcashequities@marex.com

Conseil juridique

Communication
financière

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

Avertissements

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2026 sous le numéro D.26-0108 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions AMOEBA aux Etats Unis.

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.